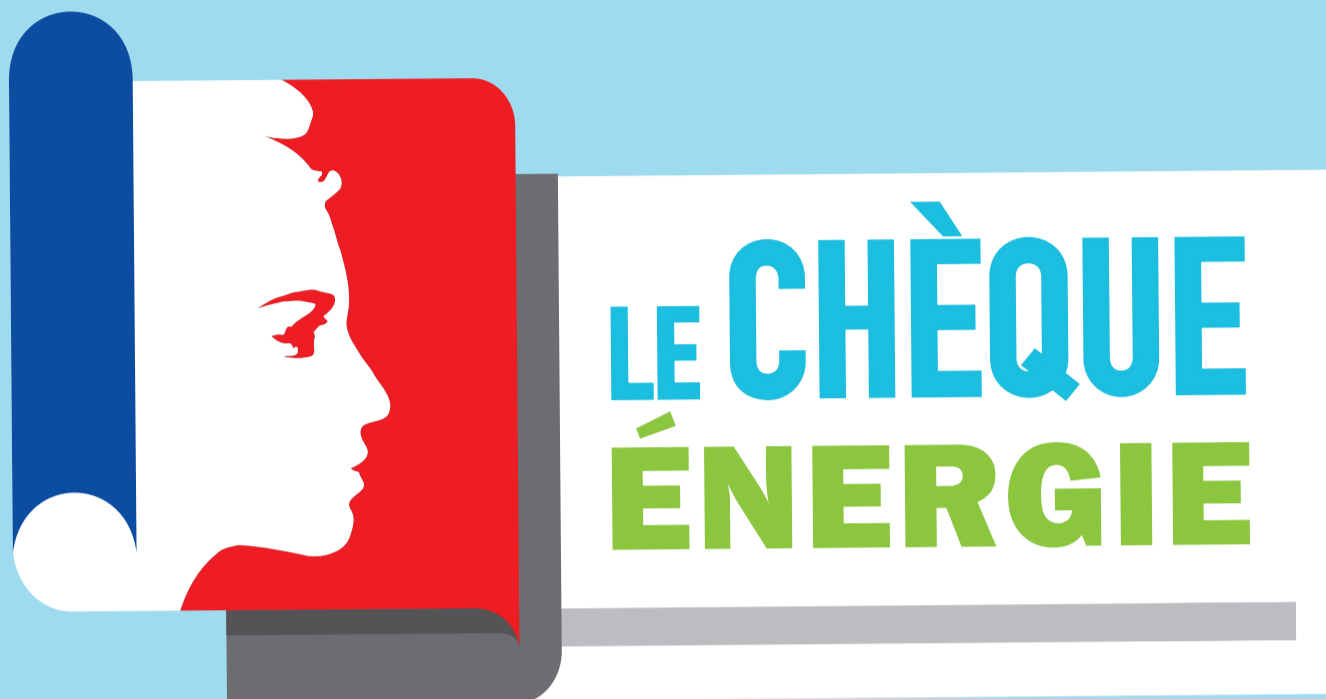
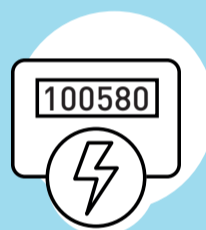


Le dispositif chèque énergie accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



Le chèque énergie est attribué **SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES**.



Le chèque énergie permet de payer des factures pour **TOUT TYPE D'ÉNERGIE** du logement : l'électricité, le gaz mais aussi le fioul, le bois...



Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire. **AUCUNE DÉMARCHE À ACCOMPLIR** pour le recevoir.



Le chèque énergie remplace progressivement les tarifs sociaux de l'énergie.



L'expérimentation, lancée en 2016, se poursuit en 2017 dans 4 départements : l'Aveyron, l'Ardèche, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais.

Les bénéficiaires recevront leur chèque en avril 2017.

Plus d'informations chequeenergie.gouv.fr

0 805 204 805 Service & appel gratuits



**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT**